



Liste des délibérations de la séance du conseil communautaire du 28 septembre 2023

Délibération	Objet	Vote
D2023-09-52	Autorisation de signature d'une convention de maîtrise d'œuvre voirie	Unanimité
D2023-09-53	Création d'un poste d'assistant comptable et paie en ATA	Unanimité
D2023-09-54	Délimitation de zonages de pré-collectes	43 voix pour 4 voix contre 1 abstention
D2023-09-55	Adhésion de la commune de Banthelu au SIAA	Unanimité



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023_09_52
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023**

**Date de
convocation :**

22 septembre 2023

**Date de
publication de
l'ordre du jour :**

22 septembre 2023

**Nombre de
conseillers :**

En exercice **52**
Présents **40**
Votants **48**

Objet :

**Autorisation de
signature d'une
convention
d'assistance
technique et
maîtrise d'œuvre
pour voirie**

Le vingt-huit septembre deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.

Elle procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents (35 titulaires + 5 suppléants) :

Présidente : Nadine NINOT (Marines).

Titulaires (35) : Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Aline BOUDIN (Sagy), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie), Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Dominique FLAMENT (Guiry-en-Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Jean LORINE (Marines), Stéphanie LOURTIL (Vigny), Cathy LUCAS (Marines), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Gilles MOLLAND (Bréançon), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), René PANNIER (Cléry-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Patrick PELLETIER (Ableiges), Jérémy PENTHER (Theuville), Delphine QUILLET (Us), Denis SARGERET (Théméricourt), Céline TRANCOSO (Ableiges), Emilie VALLET (Nucourt), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie).

Suppléants (5) : Mesdames et Messieurs : François DEGORGE (Condécourt), José GILLES (Frémécourt), Isabelle ROBERT (Le Bellay en Vexin), Jean-Yves SEVIN (Berville), Myriam VAUTIER (Commeny).

Absents avec pouvoirs (8) :

Mesdames et Messieurs : Philippe CHAUVET (Chars) donne pouvoir à Evelyne BOSSU (Chars), Michel DEJARDIN (Marines) donne pouvoir à Jean LORINE (Marines), Michel GUIARD (Boissy l'Aillerie) donne pouvoir à Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie), Robert DE KERVEGUEN (Vigny) a donné pouvoir à Stéphanie LOURTIL (Vigny), Grégory LEOST (Le Perchay) donne pouvoir à Chrystelle NOBLIA (Avernes), Angélique LEROYER (Marines) donne pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers) donne pouvoir à Guy PARIS (Sagy), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne) donne pouvoir à Alain MATEOS (Montgeroult).

Absents (4) : Monsieur Florent AMBROSINO (Santeuil), Maurice DELAHAYE (Le-Heulme), Bertrand LACHAISE (Brignancourt), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt),

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Secrétaire de séance Marc LABROUSSE est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de maîtrise d'œuvre pour la gestion et la modernisation du patrimoine routier communautaire,

Considérant que la convention ci-annexée a pour objet de confier au prestataire des missions de maîtrise d'œuvre des travaux définis dans le programme de gestion et de modernisation du patrimoine routier de la communauté de communes Vexin Centre,

Considérant que le prestataire est amené à réaliser des missions de maîtrise d'œuvre de travaux d'infrastructures de réseaux et paysagers,

Le conseil communautaire adopte la délibération à l'UNANIMITÉ.

Article 1 : Le conseil communautaire autorise Mme la présidente à signer la convention ci-annexée.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

Nadine NINOT,

The image shows a blue ink signature of Nadine Ninot written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VEXIN CENTRE' around the perimeter and a central emblem depicting a landscape with a windmill and a tree.

Présidente

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023_09_53
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023**

**Date de
convocation :**

22 septembre 2023

**Date de
publication de
l'ordre du jour :**

22 septembre 2023

**Nombre de
conseillers :**

En exercice **52**
Présents **40**
Votants **48**

Objet :

**Création d'un
poste d'assistant
comptable et paie
en ATA**

Le vingt-huit septembre deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.

Elle procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents (35 titulaires + 5 suppléants) :

Présidente : Nadine NINOT (Marines).

Titulaires (35) : Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Aline BOUDIN (Sagy), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillierie), Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Dominique FLAMENT (Guiry-en-Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Jean LORINE (Marines), Stéphanie LOURTIL (Vigny), Cathy LUCAS (Marines), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Gilles MOLLAND (Bréançon), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilley-en-Vexin), René PANNIER (Cléry-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Patrick PELLETIER (Ableiges), Jérémy PENTHER (Theuville), Delphine QUILLET (Us), Denis SARGERET (Théméricourt), Céline TRANCOSO (Ableiges), Emilie VALLET (Nucourt), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillierie).

Suppléants (5) : Mesdames et Messieurs : François DEGORGE (Condécourt), José GILLES (Frémécourt), Isabelle ROBERT (Le Bellay en Vexin), Jean-Yves SEVIN (Berville), Myriam VAUTIER (Commeny).

Absents avec pouvoirs (8) :

Mesdames et Messieurs : Philippe CHAUVET (Chars) donne pouvoir à Evelyne BOSSU (Chars), Michel DEJARDIN (Marines) donne pouvoir à Jean LORINE (Marines), Michel GUIARD (Boissy l'Aillierie) donne pouvoir à Christine DELTRUC (Boissy l'Aillierie), Robert DE KERVEGUEN (Vigny) a donné pouvoir à Stéphanie LOURTIL (Vigny), Grégory LEOST (Le Perchay) donne pouvoir à Chrystelle NOBLIA (Avernes), Angélique LEROYER (Marines) donne pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers) donne pouvoir à Guy PARIS (Sagy), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne) donne pouvoir à Alain MATEOS (Montgeroult).

Absents (4) : Monsieur Florent AMBROSINO (Santeuil), Maurice DELAHAYE (Le-Heulme), Bertrand LACHAISE (Brignancourt), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt),

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Secrétaire de séance Marc LABROUSSE est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Vu l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif deuxième classe pour une durée de douze mois, afin d'accompagner le responsable finance, dans le contexte d'un accroissement temporaire d'activité,

Considérant que ce poste requiert de solides connaissances en comptabilité fournisseur ;

Le conseil communautaire adopte la délibération à l'UNANIMITÉ.

Article 1 : Le conseil communautaire approuve la création à compter du 1^{er} octobre 2023 d'un emploi non permanent à temps complet, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif deuxième classe, relevant de la catégorie hiérarchique C pour une durée de douze mois.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité, ainsi qu'au CIG grande couronne.

Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

Nadine NINOT,



Présidente

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023_09_54
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023**

**Date de
convocation :**

22 septembre 2023

**Date de
publication de
l'ordre du jour :**

22 septembre 2023

**Nombre de
conseillers :**

En exercice **52**
Présents **40**
Votants **48**

Objet :

**Délimitation de
zonages de pré-
collectes**

Le vingt-huit septembre deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.

Elle procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents (35 titulaires + 5 suppléants) :

Présidente : Nadine NINOT (Marines).

Titulaires (35) : Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Michel BAJARD (Cormelles-en-Vexin), Christine BEIS (Cormelles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Aline BOUDIN (Sagy), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie), Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Dominique FLAMENT (Guiry-en-Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Anne KEBE-SAURET (Cormelles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Jean LORINE (Marines), Stéphanie LOURTIL (Vigny), Cathy LUCAS (Marines), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Gilles MOLLAND (Bréançon), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), René PANNIER (Cléry-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Patrick PELLETIER (Ableiges), Jérémy PENTHER (Theuville), Delphine QUILLENT (Us), Denis SARGERET (Théméricourt), Céline TRANCOSO (Ableiges), Emilie VALLET (Nucourt), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie).

Suppléants (5) : Mesdames et Messieurs : François DEGORGE (Condécourt), José GILLES (Frémécourt), Isabelle ROBERT (Le Bellay en Vexin), Jean-Yves SEVIN (Berville), Myriam VAUTIER (Commeny).

Absents avec pouvoirs (8) :

Mesdames et Messieurs : Philippe CHAUVET (Chars) donne pouvoir à Evelyne BOSSU (Chars), Michel DEJARDIN (Marines) donne pouvoir à Jean LORINE (Marines), Michel GUIARD (Boissy l'Aillerie) donne pouvoir à Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie), Robert DE KERVEGUEN (Vigny) a donné pouvoir à Stéphanie LOURTIL (Vigny), Grégory LEOST (Le Perchay) donne pouvoir à Chrystelle NOBLIA (Avernes), Angélique LEROYER (Marines) donne pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers) donne pouvoir à Guy PARIS (Sagy), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne) donne pouvoir à Alain MATEOS (Montgeroult).

Absents (4) : Monsieur Florent AMBROSINO (Santeuil), Maurice DELAHAYE (Le-Heulme), Bertrand LACHAISE (Brignancourt), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt),

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Secrétaire de séance Marc LABROUSSE est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le SMIRTOM exerce pleinement la compétence de ramassage des déchets sur l'ensemble du territoire de la CCVC,

Considérant qu'à ce jour les villes ci-dessous font l'objet d'une pré-collecte de leurs déchets,

- Condécourt
- Grisy les Plâtres
- Haravilliers
- Nucourt
- Seraincourt
- Vigny
- Berville
- Chars

Considérant qu'il convient dès lors de délimiter des zonages de pré-collectes ; Que chacune des villes précédemment citées constituent une zone,

Qu'ainsi le zonage s'établit de la manière suivante :

Zone 3	Condécourt
Zone 4	Grisy les Plâtres
Zone 5	Haravilliers
Zone 6	Nucourt
Zone 7	Seraincourt
Zone 8	Vigny
Zone 9	Berville
Zone 10	Chars

Le conseil communautaire adopte la délibération à 43 voix POUR, 4 voix CONTRE (Robert DE KERVEGUEN, Stéphanie LOURTIL, Nicolas BELANGE, Ariane MARTIN) et une ABSTENTION (Frédéric FERREIRA).

Article 1 : Le conseil communautaire approuve les zonages de pré-collecte tel que défini.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité, ainsi qu'au SMIRTOM.

Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

Nadine NINOT,



Présidente

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023_09_55
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023**

**Date de
convocation :**

22 septembre 2023

**Date de
publication de
l'ordre du jour :**

22 septembre 2023

**Nombre de
conseillers :**

En exercice **52**
Présents **40**
Votants **48**

Objet :

**Adhésion de la
commune de
Banthelu au SIAA**

Le vingt-huit septembre deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.

Elle procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents (35 titulaires + 5 suppléants) :

Présidente : Nadine NINOT (Marines).

Titulaires (35) : Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Aline BOUDIN (Sagy), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie), Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Dominique FLAMENT (Guiry-en-Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Jean LORINE (Marines), Stéphanie LOURTIL (Vigny), Cathy LUCAS (Marines), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Gilles MOLLAND (Bréançon), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilley-en-Vexin), René PANNIER (Cléry-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Patrick PELLETIER (Ableiges), Jérémy PENTHER (Theuville), Delphine QUILLENT (Us), Denis SARGERET (Théméricourt), Céline TRANCOSO (Ableiges), Emilie VALLET (Nucourt), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie).

Suppléants (5) : Mesdames et Messieurs : François DEGORGE (Condécourt), José GILLES (Frémécourt), Isabelle ROBERT (Le Bellay en Vexin), Jean-Yves SEVIN (Berville), Myriam VAUTIER (Commeny).

Absents avec pouvoirs (8) :

Mesdames et Messieurs : Philippe CHAUVET (Chars) donne pouvoir à Evelyne BOSSU (Chars), Michel DEJARDIN (Marines) donne pouvoir à Jean LORINE (Marines), Michel GUIARD (Boissy l'Aillerie) donne pouvoir à Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie), Robert DE KERVEGUEN (Vigny) a donné pouvoir à Stéphanie LOURTIL (Vigny), Grégory LEOST (Le Perchay) donne pouvoir à Chrystelle NOBLIA (Avernes), Angélique LEROYER (Marines) donne pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers) donne pouvoir à Guy PARIS (Sagy), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne) donne pouvoir à Alain MATEOS (Montgeroult).

Absents (4) : Monsieur Florent AMBROSINO (Santeuil), Maurice DELAHAYE (Le-Heaulme), Bertrand LACHAISE (Brignancourt), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt),

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Secrétaire de séance Marc LABROUSSE est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211

Vu l'arrêté préfectoral N° 389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome,

Vu la demande d'adhésion au SIAA de la commune de Banthelu par délibération en date du 16 mars 2023,

Vu l'acceptation de ladite demande d'adhésion de la part du SIAA,

Le conseil communautaire adopte la délibération à l'UNANIMITÉ.

Article 1 : Le conseil communautaire approuve l'adhésion au SIAA de la commune Banthelu.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité, ainsi qu'au SIAA. Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

Nadine NINOT,

Présidente

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.